



JUSTIFICATIFS A FOURNIR ACQUISITION ARMES AUTORISATION - DÉCLARATION - CARTE EUROPÉENNE

► Armes soumises à autorisation : Catégorie B

**Liste des pièces à fournir :*

- formulaire d'autorisation : **Cerfa n° 12644*04**
- photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- avis favorable d'une fédération de tir
- justificatif de coffre-fort
- extrait d'acte de naissance avec mentions marginales
- justificatif de domicile
- licence d'une fédération de tir
- copie du carnet de tir (*mentionnant la participation à 3 séances contrôlées pendant l'année*)

ATTENTION : une autorisation doit être renouvelée tous les 5 ans

► Armes soumises à déclaration : Catégorie C

**Liste des pièces à fournir :*

- formulaire de déclaration pour une arme de catégorie C :
Cerfa n°12650*03
- photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (*si les adresses figurant sur la carte nationale d'identité et sur le permis de chasser ou sur la licence de tir ne correspondent pas*)

**Spécificité :*

- *Si vous êtes chasseur* : permis de chasse avec le titre de validation de l'année en cours ou de l'année précédente
- *Si vous êtes tireur sportif* : licence de tir sportif en cours de validité accompagnée du cachet du médecin traitant.

Les mineurs doivent présenter en plus des documents requis selon la catégorie de l'arme acquise :

- pièce justificative de l'identité du demandeur et de la personne qui exerce l'autorité parentale en cours de validité (*carte d'identité, passeport*)
- document justifiant de l'exercice de l'autorité parentale (*livret de famille, jugement de divorce, de tutelle, etc*)

► Demande de carte européenne d'armes à feu

**Liste des pièces à fournir pour une première demande et renouvellement :*

- formulaire de demande de carte européenne d'armes à feu : **Cerfa n°10832*02**
- deux justificatifs de domicile différents (*titre de propriété ou contrat de location électricité ou gaz ou téléphone ou assurance logement*)
- deux photos d'identité identiques de moins de 3 mois sauf en cas de renouvellement
- copie d'une pièce d'identité
- copie des déclarations et autorisations pour les armes qui y sont soumises si inscription sur la carte européenne

ATTENTION : la demande doit être renouvelée tous les 5 ans

Tout dossier est à déposer ou à adresser à :

Préfecture de la Haute-Marne- Service des Sécurités
89 rue Victoire de la Marne 52011 CHAUMONT Cedex
Retrouvez nous : <http://www.haute-marne.gouv.fr>
Contact : 03 25 30 52 52 - pref-armes@haute-marne.gouv.fr